

# Ford Service

## Révisions à 15 000 km

- Tous véhicules de tourisme et utilitaires légers à moteurs à essence (sauf moteurs ACT, Fiesta Turbo et Sierra Cosworth)
- Transit à moteurs diesel à alimentation atmosphérique



Type du véhicule	
Type moteur	TRANSIT 2500D 190 L MAXI RS
Transmission	BDVLP69210 blanc diamant
Numéro de série	1ère mise en circulation: 01/05/93
Numéro d'homologation	
Date de livraison	
Nom du propriétaire	MARTINEZ Jean-Louis
Adresse du propriétaire	18, rue André Malraux 87570 - RILHAC-LANCON.
Numéro de téléphone	55 36 72 68

Veillez noter le numéro de la clé dans votre agenda.

Véhicule préparé à la route et livré par:

**Code/cachet du concessionnaire**

**FORD FRANCE S.A.**  
 Société Anonyme Capital 160 018.700 F.  
 RCS Nanterre R 079 304 302  
 Siège Social Direction et Administration  
 344, avenue Napoléon Bonaparte  
 92506 RUEIL MALMAISON CEDEX - BP 307

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Garantie constructeur</b>	<b>4</b>
<b>Une gamme complète de garanties</b>	<b>6</b>
<b>Programme d'entretien Ford</b>	<b>7</b>
<b>Votre concessionnaire Ford et vous</b>	<b>10</b>
<b>Votre rôle</b>	<b>12</b>
<b>Comment prendre rendez-vous</b>	<b>13</b>
<b>En cas d'accident</b>	<b>15</b>
<b>Programme d'entretien</b>	<b>16</b>
<b>Suivi d'entretien</b>	<b>27</b>

Nous vous félicitons de l'achat de votre nouvelle Ford. Nous espérons qu'elle répondra à vos attentes et vous assurera de nombreuses années de service sans problème.

Nous aimerions que vous considériez l'achat de votre nouvelle Ford, non pas comme l'achèvement, mais comme le début d'une transaction. Dans le monde entier, Ford est synonyme de véhicules de qualité, et l'achat de votre nouvelle Ford ne vous fait pas uniquement bénéficier de plus de 75 ans de réussite technologique et d'expérience de Ford au service de l'automobile. Vous avez également à votre disposition un réseau après-vente de plus de 9000 concessionnaires Ford en Europe, entièrement dévoués à votre service, pour que vous puissiez utiliser pleinement votre véhicule à partir du premier jour d'achat.

Nous vous recommandons de lire attentivement les trois livrets qui vous ont été fournis avec votre véhicule, afin de vous familiariser avec ce dernier et de profiter pleinement des heures de conduite que vous passez au volant.

- **Le Carnet de Service Ford** décrit toutes les opérations d'entretien requises par votre véhicule ainsi que les périodicités auxquelles ces opérations doivent être effectuées. Ce programme d'entretien vous permettra de maintenir votre véhicule en parfait état de

fonctionnement, il est la condition indispensable au bénéfice de nos différentes garanties. Les interventions effectuées au cours des entretiens par les concessionnaires doivent être notées dans les cases prévues à cet effet dans le Carnet de Service.

- **Le Manuel d'Entretien** vous permet de prendre connaissance des emplacements et du fonctionnement des commandes de votre véhicule. Figurent également dans ce Manuel d'Entretien, un certain nombre de conseils de conduite économique, d'opérations d'entretien que vous devez effectuer et enfin des recommandations sur le soin que vous devez apporter à votre véhicule.

- **Le Guide Audio Ford** contient toutes les informations nécessaires sur le fonctionnement de votre autoradio.

Lisez attentivement ces documents afin de pouvoir tirer un maximum de satisfaction de votre véhicule.

Les informations qui figurent au dos de la première de couverture constituent la preuve que vous êtes couvert par la garantie Ford et identifient votre véhicule avec précision. Veuillez garder ce Carnet en permanence dans votre véhicule et le présenter à votre concessionnaire Ford lors des entretiens ou réparations, ou encore, lors de la commande de pièces et d'accessoires.

Les informations techniques et les conseils d'entretien contenus dans ce Carnet étaient corrects au moment de la mise sous presse. Toutefois, la société Ford se réserve le droit, dans l'intérêt de la production, de modifier, à tout moment et sans préavis, les caractéristiques, la conception et l'équipement, sans encourir aucune obligation. Ce manuel ne peut être reproduit ou traduit, complètement ou partiellement, sans autorisation préalable. Sauf erreurs ou omissions—Tous droits réservés.

© Copyright en Grande-Bretagne—Avril 1992  
Code commande: CG2060/F/678050/992

Imprimé en Grande-Bretagne par ET Heron & Co Ltd, Heybridge, Maldon, Essex

La protection de Ford commence le jour où vous prenez livraison de votre nouveau véhicule. Tous les véhicules Ford neufs qu'il s'agisse de véhicules de tourisme, Transit, utilitaires légers ou Combi sont couverts par une garantie 12 mois, kilométrage illimité et une garantie 6 ans anti-corrosion\* qui vous permettent de rouler en toute tranquillité.

Les clauses et conditions de la garantie rédigées sous une forme simple et concise sont les suivantes:

**FORD FRANCE S.A. GARANTIT QUE TOUTE PIÈCE DU VÉHICULE PRÉSENTANT UN DÉFAUT DE FABRICATION OU DE MATIÈRE DANS LES 12 MOIS QUI SUIVENT LA LIVRAISON DU VÉHICULE SERA RÉPARÉE OU REMPLACÉE GRATUITEMENT PAR UN CONCESSIONNAIRE FORD AGREE. LA DEMANDE DE GARANTIE DEVRA ÊTRE ADRESSÉE AU CONCESSIONNAIRE FORD SANS RETARD APRES DÉCOUVERTE DU DÉFAUT DE MATIÈRE OU DE FABRICATION.**

Les seules restrictions à cette garantie sont les suivantes:

- Le véhicule ne devra pas avoir été négligé, mal utilisé, modifié ou utilisé en compétition ou en rallye.
- Les poids en charge autorisés du véhicule ne devront pas avoir été dépassés.
- Le véhicule devra avoir subi toutes les opérations d'entretien aux kilométrages indiqués dans le Carnet de Service Ford. Cet entretien doit être effectué dans le réseau Ford.
- Cette garantie n'est pas applicable aux pneus ou carrosseries non fournis par Ford ni aux défauts qui découlent du montage de pièces non réalisées ou approuvées par Ford. Les pneus bénéficieront normalement de la garantie accordée par le manufacturier.

La garantie ci-dessus couvre votre véhicule contre les phénomènes de corrosion susceptibles de résulter d'anomalies de

fabrication ou de pièces, ceci pendant une période de 12 mois à dater de la livraison du véhicule.

Cette garantie couvre également les pièces d'origine Ford ou Motorcraft sans limitation de kilométrage pendant une période de 6 ou 12 mois à partir de la date d'achat en concession.

**EN OUTRE, AU CAS OU UN ELEMMENT QUELCONQUE DE LA CARROSSERIE DE VOTRE VEHICULE SERAIT PERFORE PAR LA CORROSION DANS UN DELAI DE 6 ANS A DATER DE LA DATE DE LIVRAISON DU VEHICULE, CET ELEMMENT SERA REPARÉ OU REMPLACÉ PAR UN CONCESSIONNAIRE FORD AGREE ET CECI ENTIÈREMENT GRATUITEMENT\*.**

Les seules conditions requises sont les suivantes:

- La perforation due à la corrosion ne devra pas être causée ou être le résultat d'un accident ou d'une détérioration de la carrosserie.
- La carrosserie devra avoir été entretenue comme préconisé dans le Manuel d'Entretien Ford.
- Toute détérioration de la carrosserie quelle qu'en soit la cause devra avoir été réparée conformément aux méthodes préconisées de réparation et de prévention contre la corrosion Ford.
- Ces garanties ne concernent pas les carrosseries que ne sont pas fournies par Ford, ainsi que tous les éléments de carrosserie autres que Ford ou Motorcraft (si montés).
- Les perforations devront être portées à la connaissance d'un concessionnaire Ford dès que possible.
- Ces garanties concernent les berlines et les breaks Ford.
- Toutes les pièces réparées ou remplacées conformément aux termes de la garantie sont couvertes pour le reste de la période à échoir de la garantie.

\* Cette garantie ne couvre pas les véhicules à plateaux montés d'origine

● Ces garanties sont accordées au premier propriétaire du véhicule et peuvent être transférées pour le reste de la période à échoir au propriétaire ultérieur du véhicule.

● En cas de désaccord concernant ces garanties et impossibilité à résoudre le différend, il sera fait appel à la décision d'un expert agréé ou en cas de persistance du désaccord, à un expert nommé par le Président du Tribunal de Commerce.

● Les clauses et conditions de ces garanties viennent renforcer et non pas remplacer les droits dont vous bénéficiez dans le cadre de la législation officielle.

● Les véhicules équipés d'un convertisseur catalytique ne doivent être alimentés que par du carburant sans plomb conforme aux spécifications indiquées dans votre Manuel d'Entretien. L'utilisation d'un carburant au plomb même pendant une courte période pourrait entraîner une détérioration du convertisseur catalytique. Ford ne peut en aucun cas être tenu responsable de ce type de détérioration, en conséquence, toutes les détériorations provoquées par l'utilisation d'un carburant au plomb sont expressément exclues de cette garantie.

## Remarques

En cas d'incident au cours de la période couverte par la garantie et provoqué par un défaut de matière ou de fabrication, les frais entraînés par le dépannage sur place ou le remorquage, à condition qu'il soit exécuté par le concessionnaire Ford le plus proche, seront remboursés. Bien entendu, le remplacement d'articles d'entretien de routine sujets à usure tels que: filtres à huile, bougies d'allumage, rechettes d'essuie-glace, garnitures d'embrayage et de frein font partie des frais de fonctionnement normaux du véhicule et ne seront remplacés dans le cadre de la garantie, si nécessaire, que lorsque ils seront sujets à un défaut de fabrication ou de matière. Cette même condition s'applique à des opérations telles

que réglage des freins, équilibrage des roues, réglage du faisceau des phares qui doivent être effectuées périodiquement en fonction des conditions d'utilisation du véhicule.

Néanmoins, dans l'intérêt de la satisfaction du client, tout réglage des verrous et des gâches de portes ou centrage du volant nécessaires, et non consécutifs à une détérioration du véhicule, sera effectué gratuitement au cours des 6 premiers mois de la garantie ou 10000 kilomètres, selon première échéance.

## Garantie à l'étranger

La garantie n'est pas limitée au pays dans lequel vous avez acheté votre véhicule. Il y a en Europe de l'Ouest un réseau de concessionnaires Ford agréés susceptibles d'assurer les interventions en garantie. Vous pourrez obtenir auprès de votre concessionnaire Ford la liste de tous les concessionnaires européens et de tous les points de service Ford. Les travaux en garantie peuvent être effectués par tout concessionnaire Ford qui vend votre type de voiture. Si vous voyagez hors de l'Europe de l'Ouest, demandez à un concessionnaire agréé de réaliser les opérations d'urgence qui seraient nécessaires.

Pour bénéficier de la garantie en cas d'intervention, vous devez présenter le carnet de garantie de votre véhicule au concessionnaire réparateur.

Dans certains cas, il se peut que vous ayez à payer ces interventions en garantie. Si cela arrive, conservez les factures et, si possible, les pièces remplacées de manière à pouvoir les présenter à votre concessionnaire vendeur dès votre retour. Il communiquera toutes les informations concernant votre problème au service après-vente et négociera les remboursements éventuels.

### Garantie longue durée

Comme vous venez de le constater, la garantie Ford vous couvre très complètement pendant la première année, mais il ne s'agit pas de l'unique protection que vous offre Ford.

La Garantie Longue Durée vous permet d'utiliser votre véhicule en toute tranquillité pendant les deux années suivantes. En outre, si vous décidez de revendre votre véhicule, les avantages offerts par la Garantie Longue Durée sont automatiquement transférés au nouvel acquéreur du véhicule ce qui augmente donc sa valeur intrinsèque de revente.

**Si vous n'avez pas encore acheté notre Garantie Longue Durée, il n'est peut-être pas trop tard. En effet, vous disposez de 90 jours à partir de la date de livraison du véhicule pour l'acquérir. Si vous êtes intéressé, contactez votre concessionnaire Ford pour obtenir de plus amples informations.**

Voici rapidement une liste des avantages offerts par la Garantie Longue Durée :

- Protection de votre investissement contre les dépenses de réparation inattendues.
- Couverture importante des organes du véhicule.
- Aucune limitation d'utilisation de la Garantie Longue Durée.
- Avantages de la Garantie Longue Durée transférables au nouvel acquéreur d'où augmentation de la valeur de revente du véhicule.
- Possibilité de bénéficier dans certaines conditions d'une location de voiture, remboursement des frais d'hébergement et de voyage.

**N'hésitez pas à demander dès maintenant à votre concessionnaire Ford tous les détails concernant la Garantie Longue Durée.**

Lorsque votre sécurité est en jeu, Ford vous offre des garanties spéciales. Vous pouvez aujourd'hui choisir, dans une gamme de garanties inégalées, les options qui vous conviennent le mieux.

### Garantie Constructeur un an

Tous les véhicules neufs Ford bénéficient d'une garantie d'un an, kilométrage illimité. Vous trouverez tous les détails concernant cette garantie à la page 4.

### Garantie Longue Durée

Pour un investissement minimum, la Garantie Longue Durée vous permet de bénéficier d'avantages importants de la première à la troisième année de service de votre véhicule et ce pour un kilométrage total de 100 000 km. Demandez tous les détails concernant la Garantie Longue Durée à votre concessionnaire Ford.

### Garantie 6 Ans Anti-Corrosion

Cette garantie couvre automatiquement tous les véhicules Ford neufs pendant 6 ans contre les perforations de la corrosion, kilométrage illimité et sans que votre véhicule ne subisse de traitements particuliers.

Cependant, en cas d'accident du véhicule, il est impératif que les travaux de réparation de la carrosserie et de peinture soient effectués conformément aux procédures de réparation Ford, c'est à-dire que les travaux soient effectués par votre concessionnaire Ford qui utilisera, en outre, exclusivement des pièces d'origine Ford.

### Garantie Pièce

Si vous devez acheter des pièces d'origine Ford ou Motorcraft auprès de votre concessionnaire Ford ou si celui-ci doit effectuer le montage de ces pièces d'origine, vous bénéficiez d'une garantie pièce de six mois ou d'un an.

Il est nécessaire que vous fassiez effectuer régulièrement les opérations d'entretien sur votre véhicule pour le conserver dans un état de fonctionnement optimum. Outre les contrôles réguliers que vous devez effectuer vous-même et qui figurent dans le Manuel d'Entretien, par exemple: contrôle du niveau d'huile et du liquide de refroidissement et de la pression de gonflage des pneus, vous devez également faire entretenir régulièrement votre véhicule selon le Programme d'Entretien Ford.

Afin de bénéficier d'une sécurité totale, il est vital que vous fassiez entretenir votre véhicule car les phénomènes d'usure se produisent très progressivement. Lorsque ces problèmes sont traités à temps, ils entraînent peu de dépense, vous bénéficiez d'une meilleure sécurité et réalisez des économies d'utilisation. Par contre, si ces problèmes sont négligés, ils peuvent avoir à la longue une certaine incidence sur votre sécurité.

Vous trouverez ci-dessous une description des périodicités d'entretien et des interventions effectuées au cours de ces entretiens.

### Première révision

Grâce aux techniques de conception et de production avancées dont bénéficie votre véhicule, vous pouvez l'utiliser pendant 2500 kilomètres ou 3 mois<sup>(1)</sup> avant de faire effectuer la première révision.

La présence de la signature de votre concessionnaire sur la souche de la première révision sur la dernière page de ce carnet est la preuve de son intention d'assurer gratuitement cette première révision. Si cette opération vient à échéance lorsque vous êtes à l'étranger, vous pourrez la faire effectuer par tout concessionnaire Ford. Il vous suffira alors de présenter la facture et le récépissé signé par le concessionnaire ayant effectué la première révision au concessionnaire vendeur pour vous faire rembourser. Toutefois, le remboursement ne pourra pas dépasser la somme prévue pour la première révision dans votre pays d'origine.

### Périodicités d'entretien

Le Programme d'Entretien Ford se compose de révisions intermédiaires à 15 000 km et de révisions majeures à 45 000 km.

Il est primordial d'effectuer l'entretien régulièrement tous les 12 mois ou d'après les limites de kilométrage prescrites selon première échéance.

Il est recommandé de remplacer l'huile et le filtre à huile moteur plus fréquemment si vous utilisez votre véhicules dans l'une des conditions suivantes:

- Petits parcours de moins de 15 km, en particulier pendant la période hivernale lorsque la température ambiante est basse.
- Conduite urbaine avec de nombreux arrêts/départs pendant les heures de circulation dense.
- Fonctionnement prolongé au ralenti du moteur, par exemple véhicules de police, taxis ou véhicules utilisés pour des livraisons porte à porte.

En cas de doute quant aux nécessités d'entretien de votre véhicule, demandez conseil à votre concessionnaire Ford qui, par sa compétence et son expérience est à même de vous guider et de vous indiquer les périodes d'entretien requises par votre véhicule.

(1) Selon première échéance

Périodicité d'entretien km	Révision intermédiaire à 15 000 km	Révision majeure à 45 000 km
15 000	•	
30 000	•	
45 000		•
60 000	•	
75 000	•	
90 000		•
105 000	•	
120 000	•	
135 000		•

\*Ou 12 mois après l'entretien précédent, selon première échéance.

Outre les organes qui doivent faire l'objet d'un entretien régulier, d'autres organes ou circuits de votre véhicule doivent être contrôlés pour des raisons de sécurité ou de fiabilité selon des périodicités qui dépendent de l'utilisation de votre véhicule. Ces points sont les suivants:

### Circuit de refroidissement

L'antigel Super Plus 4 Motorcraft utilisé dans des proportions normales protège le circuit de refroidissement du véhicule contre le gel et la corrosion pendant toute la durée d'utilisation en service du véhicule. S'il s'avère nécessaire d'effectuer l'appoint du circuit de refroidissement, utiliser exclusivement de l'antigel Motorcraft Super Plus 4 ou de l'antigel répondant à la spécification Ford ESD-M97B49-A, auquel sera ajouté un volume d'eau approprié. S'il est nécessaire de vidanger totalement le circuit de refroidissement, celui-ci devra être rempli avec du liquide de refroidissement neuf.

Tous les 4 ans environ, le bouchon pressurisé du circuit de refroidissement doit être nettoyé et vérifié. En cas de détérioration de la garniture, il est nécessaire de monter un bouchon neuf.

### Circuit de freins

Tous les 3 ans ou 60 000 kilomètres<sup>(1)</sup>, le circuit de freins doit être vidangé puis rempli de liquide de frein neuf. Ne jamais utiliser de liquide de frein d'un bidon précédemment ouvert car le liquide de frein absorbe l'humidité, ce qui abaisse son point d'ébullition. Lorsque les freins sont sévèrement sollicités, la chaleur dégagée peut provoquer des bulles de vapeur dans le circuit de freins et étant donné que la vapeur est compressible, elle peut entraîner une baisse d'efficacité du freinage. Le remplacement régulier du liquide de frein permet d'éviter ce type de situation. Au cours de cette opération, il est nécessaire de vérifier l'état de tous les organes caoutchouc visibles du circuit de freins. En cas de détérioration évidente, votre concessionnaire Ford vous informera de l'opportunité de réviser le circuit de freins.

Les plaquettes de freins qui équipent certains modèles de véhicule comportent un capteur électrique noyé dans la matière de la plaquette. Ce capteur commande le témoin d'usure des plaquettes de freins du combiné des instruments. Si votre véhicule est équipé de ce type de plaquettes de freins, il est primordial d'utiliser en service des plaquettes avec capteur d'usure présentant les mêmes caractéristiques de friction que les plaquettes Ford d'origine. Lorsque vous devez remplacer les plaquettes de freins de votre véhicule, n'hésitez pas à contacter votre concessionnaire Ford, il se fera un plaisir de vous donner son avis en la matière.

### Courroies d'entraînement

Les courroies d'entraînement d'arbre à cames de tous les moteurs CVH doivent être remplacées à 60 000 kilomètres.

Les courroies des arbres à cames de tous les moteurs 1,8 Twin-Cam 16V et des véhicules Escort RS Cosworth doivent être remplacées tous les 90 000 km.

Sur les Transit à moteur diesel, la courroie de distribution doit être remplacée tous les 90 000 km.

(1) Selon première échéance

### Injecteurs—Transit à moteur diesel

En cas d'émission de fumées denses avant ou à 90 000 kilomètres, il est nécessaire de vérifier les injecteurs et, le cas échéant, de les remplacer.

### Réglage du parallélisme

Il est recommandé d'effectuer un contrôle du réglage du parallélisme des roues avant tous les 45 000 km.

### Pièces de rechange Ford et Motorcraft

Au cours de l'étude des véhicules Ford, des essais intensifs sont entrepris pour que les composants soient conformes aux normes de longévité et de performances requises.

Lorsque votre concessionnaire effectue des réparations couvertes par la Garantie Constructeur ou la Garantie Longue Durée, celui-ci doit monter des pièces d'origine Ford ou Motorcraft. Afin de bénéficier au maximum des avantages offerts par la Garantie Constructeur, il est recommandé d'utiliser des pièces d'origine Ford ou Motorcraft lors d'interventions effectuées en service ou autres réparations.

L'utilisation de pièces détachées d'origine est particulièrement importante pour un certain nombre d'organes clé de votre véhicule. Par exemple, lors du remplacement des plaquettes de freins, il est nécessaire de monter des plaquettes de freins neuves qui répondent exactement aux spécifications des plaquettes de freins d'origine. C'est pourquoi il est recommandé de monter des pièces d'origine Ford ou Motorcraft ou des pièces qui répondent aux spécifications Ford et autres normes de qualité.

En cas de doute quant à la conformité d'une pièce, consultez votre concessionnaire Ford.

En cas de montage d'une pièce non Ford, à titre de dépannage, consultez dès votre retour votre concessionnaire Ford.

Vous bénéficiez en Europe d'un réseau de plus de 9000 concessionnaires Ford dont plus de 300 en France. Grâce au matériel dont ils disposent, à leur compétence et à leur volonté de vous fournir le meilleur service possible, ils constituent donc un choix logique lorsque vous devez faire entretenir et réparer votre véhicule.

Voici quelques uns des avantages dont vous bénéficiez auprès du service après-vente de votre concessionnaire Ford.

**Un personnel qualifié**

Les techniciens sont formés par Ford aux dernières technologies produits et développements en service, les concessionnaires sont également formés de manière à vous accueillir courtoisement et à traiter vos problèmes avec la plus grande attention.

**Les outils appropriés**

Les ateliers des concessionnaires Ford sont équipés d'une gamme importante d'outils spéciaux et d'appareils de contrôle prescrits par Ford pour effectuer des interventions de qualité sur votre véhicule.

**Les pièces d'origine**

Les concessionnaires Ford ont en stock des pièces et accessoires d'origine Ford et Motorcraft. Lorsque votre concessionnaire ne dispose pas de la pièce dont vous avez besoin, celui-ci peut commander la pièce en urgence afin de vous la livrer dans les 24 heures.

**Aucune surprise désagréable**

Votre concessionnaire effectuera toutes les interventions en service et réparations sur votre véhicule conformément aux procédures prescrites par Ford et il peut également vous établir un devis de main-d'oeuvre, pièces et TVA pour tous les services

et la plupart des réparations mécaniques.

Après avoir effectué les travaux nécessaires, il vous fournira un descriptif des interventions effectuées et tiendra les pièces remplacées à votre disposition, à l'exception de celles faisant l'objet d'un remplacement en garantie ou d'un échange. Vous saurez combien il vous en coûte et n'aurez aucune mauvaise surprise au moment de régler pour faire effectuer les interventions.

**L'entretien régulier de votre véhicule par votre concessionnaire Ford vous offre de nombreux avantages**

Il est la condition nécessaire pour bénéficier des différentes garanties Ford. En outre, vous êtes ainsi certain de faire tout ce qui est nécessaire pour que votre véhicule reste fiable, économique et garde enfin toute sa valeur de revente.

Lorsque vous vendez votre véhicule, un Carnet de Service qui montre que tous les entretiens nécessaires ont été effectués, a bien plus de poids dans la transaction qu'un compartiment moteur parfaitement propre. Vous êtes ainsi sûr de tirer parti à long terme de l'entretien régulier de votre véhicule.

**Des interventions de qualité**

Les concessionnaires Ford garantissent les interventions qu'ils effectuent. Toutes omissions ou erreurs de main-d'oeuvre de leur part seront corrigées gratuitement ce qui constitue pour vous une preuve de leur confiance dans la qualité de leur intervention.

**Garantie à vie**

Les concessionnaires Ford vous offrent désormais une garantie supplémentaire: la Garantie à Vie, celle-ci est d'un fonctionnement relativement simple.

Lorsque vous payez à un concessionnaire une réparation qui entraîne le remplacement d'une pièce, "autre qu'une pièce d'usure" Ford ou Motorcraft, et si cette pièce s'avère défectueuse par la suite, le concessionnaire vous effectuera alors gratuitement l'intervention. Cette garantie dure aussi longtemps que votre véhicule reste votre propriété même si cela correspond à la totalité de la durée de service de votre véhicule.

Demandez de plus amples détails à votre concessionnaire Ford.

Ford et ses concessionnaires effectuent tout ce qu'il est en leur pouvoir afin que vous et votre véhicule puissiez bénéficier de meilleur service après-vente possible. Pour tout ce qui concerne l'entretien et les réparations de votre véhicule, vous pouvez faire une confiance totale à votre concessionnaire Ford.

Maintenant que vous êtes possesseur d'un véhicule Ford neuf, vous devez connaître parfaitement ce que vous offre le réseau Ford.

C'est pourquoi vous avez un rôle vital à jouer. Les conseils ci-dessous vous permettront d'établir de bonnes relations avec votre concessionnaire Ford qui mettra tout en oeuvre pour vous satisfaire.

**Comment bénéficiaire de la Garantie Constructeur et de la Garantie Longue Durée**

- Lisez attentivement ce Carnet de Service et faites effectuer régulièrement les opérations d'entretien. Ainsi, vous maintiendrez votre véhicule en parfait état d'utilisation, prolongerez sa durée de vie en service et lui conserverez une haute valeur de revente.
- Faites systématiquement entretenir votre véhicule selon le Programme d'Entretien Ford et faites enregistrer les entretiens dans les cases prévues dans ce Carnet.
- Si vous avez acheté la Garantie Longue Durée, votre véhicule doit être exclusivement entretenu par un concessionnaire Ford.
- Conservez soigneusement ce Carnet dans votre véhicule, car y sont consignées toutes les informations concernant les interventions en service. Ainsi votre concessionnaire peut rapidement connaître l'état d'entretien de votre véhicule avant d'effectuer des réparations en garantie. Si vous avez acheté la Garantie Longue Durée, conservez également les factures des interventions effectuées, ainsi que l'exemplaire de votre contrat de Garantie Longue Durée.
- Si des réparations doivent être effectuées dans le cadre de la Garantie Constructeur ou de la Garantie Longue Durée, contactez votre concessionnaire Ford et demandez la réception.

- En cas d'incident et d'immobilisation de votre véhicule, si vous pensez qu'il n'est pas prudent de le conduire, contactez le concessionnaire Ford le plus proche qui vous fournira une assistance ou un remorquage de votre véhicule dans ses locaux. S'il n'est pas possible de contacter un concessionnaire Ford parce que vous appelez à partir d'un téléphone de secours d'autoroute, demandez à être remorqué vers le concessionnaire Ford le plus proche s'il n'est pas possible d'effectuer la réparation sur place.

Si vous avez besoin de prendre rendez-vous avec votre concessionnaire pour faire effectuer un entretien ou une réparation, suivez les conseils ci-dessous, ainsi vous éviterez toute perte de temps lorsque vous amènerez votre véhicule à la concession.

- Lorsque vous voulez prendre rendez-vous auprès de votre concessionnaire Ford, contactez d'abord la réception. Le concessionnaire vous demandera alors les renseignements suivants:
  - Votre nom, adresse et numéro de téléphone
  - Le modèle et le type de votre véhicule, par exemple: Sierra 2,0 GLS berline
  - Le numéro d'immatriculation
  - Le kilométrage du véhicule
  - Le type d'entretien à effectuer ou des informations concernant la réparation.
- Si vous prenez rendez-vous pour faire effectuer une réparation que vous pensez couverte par la Garantie Constructeur ou la Garantie Longue Durée, veuillez le mentionner au réceptionnaire.
- Si vous prenez rendez-vous pour faire effectuer un entretien ou une réparation qui vous sera facturé, n'hésitez pas à demander un devis complet et les modalités de paiement que votre concessionnaire peut vous proposer.
- Pour faire effectuer un entretien ou une réparation, il n'est pas nécessaire que vous laissiez votre véhicule un jour complet à la concession. Demandez au concessionnaire si vous pouvez amener et reprendre votre véhicule aux heures qui vous conviennent. Un certain nombre de petites opérations d'entretien et réparations mineures peuvent même être effectuées pendant que vous attendez à la concession.
- Lorsque vous avez pris rendez-vous, notez la date et l'heure du rendez-vous, ainsi que le nom du réceptionnaire sur votre agenda.

- Arrivée à la concession**
- Notez le kilométrage de votre véhicule et présentez ce Carnet de Service au réceptionnaire. Dans le cas d'une réparation couverte par la Garantie Longue Durée, présentez également les factures d'entretien antérieures ainsi que votre contrat de Garantie Longue Durée.
  - Reprenez en détail avec le réceptionnaire toutes les interventions à effectuer sur votre véhicule et faites vous confirmer le cas échéant, les interventions couvertes par la Garantie Constructeur ou la Garantie Longue Durée.
  - Prendre rendez-vous pour un entretien de votre véhicule est une opération simple. Cependant si votre véhicule subit un incident intermittent ou peu évident, la description de cet incident sera un peu plus longue à effectuer. Dans ce cas, le réceptionnaire vous posera une série de questions de manière à obtenir des informations précises qui seront alors transmises à l'atelier afin que votre véhicule soit réparé le plus rapidement possible. La description que vous ferez de l'incident sera extrêmement précieuse pour les techniciens de l'atelier.
  - Indiquez au réceptionnaire le moyen de vous contacter en cas de découverte d'interventions supplémentaires à effectuer ou de dépassement du montant du devis que vous avez préalablement demandé. Ainsi, le réceptionnaire pourra discuter avec vous de la suite à donner au problème et agira en accord avec votre décision, afin de vous éviter toutes mauvaises surprises lorsque vous viendrez rechercher votre véhicule.
  - Enfin, demandez à quelle heure vous pouvez venir rechercher votre véhicule.



## CONTRÔLES AVANT LIVRAISON—Véhicules de tourisme et utilitaires légers

Tout au long de son cycle de production, votre véhicule a fait l'objet de contrôles de qualité extrêmement sévères. Ces contrôles ne s'arrêtent pas à la sortie de chaîne de votre véhicule. Avant qu'il ne vous soit livré, il a subi une autre série de contrôles qui ont été effectués par votre concessionnaire dans le cadre du processus de vente. Les contrôles avant livraison regroupent un certain nombre de contrôles visuels, réglages et essais du véhicule, conformément à une procédure définie par Ford afin que votre véhicule vous soit livré en parfaite condition.

A titre indicatif, vous trouverez ci-dessous le détail des contrôles avant livraison.

### A l'intérieur du véhicule

- Monter le fusible de la montre de bord/autoradio\*
- Ordinateur de bord
- Montre de bord
- Autoradio
- Ceintures de sécurité
- Outil de réglage du clapet limiteur de freinage

### A l'extérieur du véhicule

- Pression de gonflage des pneus
- Vis/écrous de roues
- Portes, capot moteur, porte arrière/couvercle de malle—Contrôler centrage, régler si nécessaire
- Verrou normal/verrou de sécurité de capot moteur—Vérifier fonctionnement
- Phares
- Eclairage extérieur
- Déflecteur inférieur de bouclier avant

### Véhicule au sol

- Niveau d'huile moteur
- Niveau de liquide de frein
- Niveau de liquide de lave-glace—Vérifier/faire l'appoint
- Niveau de liquide d'assistance de direction—Vérifier/faire l'appoint
- Niveau de liquide de refroidissement—Vérifier/faire l'appoint
- Batterie
- Compartiment moteur
- Dash-pot d'accélérateur
- Niveau d'huile hydraulique pour capote électrique—Vérifier/faire l'appoint (réservoir logé dans le coffre à bagages—Escort Cabriolet)

\* Dans le compartiment moteur sur les Sierra et Scorpio

# LA LONGUE DUREE



# 3 ANS

de  
*tranquillité!*  
*garantie!*

Pour nous, le nombre de clients satisfaits a toujours été le meilleur garant de notre avenir. Mais dans un contexte qui évolue sans cesse, nous avons pris conscience que de nouveaux besoins se font jour.

Aujourd'hui, l'achat de votre véhicule représente un investissement important. Vous désirez donc vous dégager de tous soucis matériels pendant son utilisation. En bref, vous voulez pouvoir rouler en toute tranquillité.

L'option **Longue Durée Ford** répond à cette attente : c'est 3 ans de tranquillité garantie.

Pour vous, c'est la possibilité de protéger efficacement votre budget voiture. C'est la certitude de pouvoir compter sur nous à chaque instant, et cela dans un climat de confiance.

L'option **Longue Durée Ford** nous permet de nous engager plus loin dans la voie d'un service Après-Vente attentif, vous assurant le plaisir de la conduite, la sécurité et l'économie d'utilisation. Avec l'option **Longue Durée Ford**, nous engageons notre nom.

Ce véhicule N° de série :

est couvert par un contrat

LONGUE DUREE

Oui

Non

Cachet du concessionnaire

Moyennant un règlement unique et forfaitaire, l'option **Longue Durée Ford** vous assure gratuitement, pendant deux ans à compter de l'expiration de la garantie normale - et 100.000 kilomètres à compter de la mise en circulation du véhicule (le premier échu) - le remplacement ou la réparation des pièces essentielles de votre véhicule, sans franchise ni limite, et quelle que soit, dans les années qui viennent, l'augmentation du prix de ces pièces ou de la main-d'œuvre.

La **Longue Durée**, c'est également une formule complémentaire d'assistance. Dès la livraison de votre véhicule, **Ford Assistance** est à votre disposition :

- 24h/24,
- partout en France et dans 15 pays d'Europe,
- sur simple appel téléphonique.

En cas d'incident, **Ford Assistance** vous fera bénéficier :

- d'un dépannage remorquage au point Ford le plus proche.

Si la durée d'immobilisation est supérieure à 24 heures, vous profiterez :

- d'un acheminement gratuit de vos passagers et de vous-même en train (1ère classe). Si le trajet s'avérait trop long - plus de 8 heures - l'acheminement se ferait par avion,
- d'un véhicule de remplacement d'une catégorie au plus équivalente à celle du véhicule immobilisé à concurrence d'un montant de location de 2.500 F TTC, si vous désirez rester sur place,
- d'un hébergement à l'hôtel pour vos passagers et vous-même.

En bref, **FORD ASSISTANCE**, c'est l'assurance, pendant 3 ans, d'être tranquille.

En cas d'immobilisation, ayez le réflexe **FORD ASSISTANCE**.

Appelez le **N° VERT 05.33.33.24**

**24h/24 - 365 jours par an, FORD ASSISTANCE intervient.**

L'option **Longue Durée** s'ajoute à notre garantie habituelle d'un an ; c'est donc pendant trois années complètes, ou pendant 100.000 kilomètres, à compter de la date de mise en circulation du véhicule (le premier échu), que votre nouveau véhicule va bénéficier de la protection Ford.

La **Longue Durée 3 ans** s'applique aux véhicules de tourisme (sauf Sierra Cosworth), aux utilitaires légers et aux Transit (sont exclus : les taxis, les véhicules de location courte durée).

Ce n'est pas une option comme les autres ; pour un faible apport initial, elle protège votre budget quelle que soit l'inflation.

La **Longue Durée** est une option à prendre tout de suite.

**Pour bénéficier de La Longue Durée, il est nécessaire de faire effectuer les révisions requises aux kilométrages prévus, et dans le réseau Ford agréé.**

## PIECES ET ORGANES COUVERTS PAR LA LONGUE DUREE

### Vos droits et obligations

**Sont inclus :**  
toutes pièces internes, y compris :

- arbres, roulement unidirectionnel, et trains planétaires,
- bandes et disques,
- boîte à clapets, clapets de sécurité,
- convertisseur de couple, pompe à huile et joints,
- régulateur,
- carter et prolonge.

**Traction AV :** toutes pièces comprises dans la rubrique transmission et les arbres à cardan, joints, roulements.

**Arbre de transmission :** toutes pièces, joints homocinétiques, roulements.

**Pont arrière :** toutes pièces internes, y compris : différentiel, pignons, roulements de pont, roulements de roues, joints, ressorts suspension AR.

**Direction :** toutes pièces internes, y compris : pompe, crémaillère.

**Freins :** toutes pièces de frein, à l'exception des plaquettes et garnitures.

**Suspension AV et AR :**

- bras de suspension supérieur et inférieur,
- axes et leur support,
- axes de pivot et bagues,
- bagues de bras de suspension,
- rotules, roulement des moyeux,

- ressorts,
- amortisseurs AV\*, AR\*\*

**Composants électriques :**  
■ alternateur, démarreur, moteur d'essuie-glace et lève-glace,  
■ tous les faisceaux et interrupteurs,  
■ chauffage et ventilation, air conditionné,

- régulateur de tension, module électronique,
- jauges et instruments de bord,
- montre électrique,
- solénoïde de fermeture électromagnétique des portes.

**Sont exclus :**

- bougies et bougies de préchauffage,
- courroies de ventilateur et alternateur,
- courroie de distribution, durits et flexibles,
- échappement (pots, silencieux, tubes),
- filtres, injecteurs,
- plaquettes et garnitures, disque d'embrayage,
- fluides et ingrédient, équilibrage des roues et réglage train AV,
- pneumatiques,
- lunette dégivrante, batterie,
- garnissage intérieur et extérieur,
- radio et radio-cassette.

\* Sauf Transit 100 long et modèle supérieur.  
\*\* Sur Escort et Orion seulement.

NB : Cette liste est à titre d'exemple. Toute pièce ne figurant pas sur la liste des éléments garantis n'est pas couverte par la Longue Durée.

**LA LONGUE DUREE**  
3 ans de tranquillité garantie



**3 ANS**

*de  
tranquillité  
garantie!*

**FORD ASSISTANCE**

**En France Métropolitaine :**

**N° VERT 05.33.33.24**

APPEL GRATUIT

**A l'Étranger :**

**Tél. : (1) 49.93.80.93**

Vous avez 3 mois, à partir de la date de livraison de votre voiture, pour souscrire à la **Longue Durée**. Consultez votre concessionnaire au sujet de cette option pas comme les autres.

**Nous sommes sûrs de nous !**



**Pour la première fois, un constructeur et ses concessionnaires s'engagent sur une garantie pour la vie.**

**Oui, la Garantie à Vie** couvre les réparations, pièces et main-d'œuvre.

**Oui, la Garantie à Vie** couvre les véhicules neufs, mais aussi les véhicules d'occasion de marque **FORD**.

**Oui, la Garantie à Vie** est valable chez tous les concessionnaires **FORD**.

**Oui, la Garantie à Vie** supprime les factures à répétition.

**Oui, la Garantie à Vie** est le privilège exclusif des clients **FORD**.

**Oui, FORD** s'engage, et offre à ses clients les avantages d'une Garantie exceptionnelle prouvant sa confiance en ses produits, et la qualité des réparations faites par les 310 concessionnaires **FORD** en France.

■ Un premier remplacement d'organe Ford ou Motorcraft donnant lieu à une facturation déclenche automatiquement l'attribution, pour les pièces et la main-d'œuvre concernées, de la "Garantie à Vie".

La pièce ou le groupe d'organes remplacés, dans la mesure où ils font partie des interventions couvertes, sont garantis pièces et main-d'œuvre, aussi longtemps que vous resterez propriétaire de votre Ford, et pourquoi pas A VIE ?

■ La Garantie s'applique aussi bien aux Ford neuves, qu'aux véhicules d'occasion.

■ La "Garantie à Vie" est le complément logique de la **Longue Durée**. Les pièces échangées dans le cadre de la **Longue Durée** véhicule neuf, ou de la **Longue Durée** véhicule d'occasion, étant automatiquement dotées de la "Garantie à Vie".

■ La "Garantie à Vie" est l'outil efficace de gestion des coûts d'entretien des flottes de véhicules, lorsqu'il s'agit de location à long terme, mais aussi des auto-écoles.

## Comment recourir à la "Garantie à Vie" ?

Le réceptionnaire de la concession, ayant réalisé la première intervention, doit apposer sur votre facture un cachet justifiant des travaux "Garantie à Vie". Aussi longtemps que vous resterez propriétaire de votre Ford, l'intervention, ou les interventions successives différentes, seront garanties à vie.

Vous n'avez qu'à présenter la facture, justifiant des travaux initiaux, au concessionnaire les ayant réalisés, ou chez l'un des 310 concessionnaires du réseau Ford en France, et faire remplacer le ou les éléments couverts par la Garantie, et cela GRATUITEMENT.

## Véhicules couverts par la Garantie

Les véhicules de tourisme Ford de la gamme européenne, les utilitaires légers et les Transit entrent en ligne de compte pour l'application de la "Garantie à Vie". Il n'est fait aucune distinction entre véhicules appartenant à des particuliers ou à des flottes de véhicules en location à long terme. La "Garantie à Vie" est applicable en France métropolitaine par le réseau concessionnaire Ford.

La "Garantie à Vie" couvre les véhicules faisant état de l'application des prescriptions d'entretien. Les réparations rendues nécessaires par suite de négligence ne sont pas couvertes.

## Durée de la Garantie

Les réparations en "Garantie à Vie" sont couvertes aussi longtemps que le véhicule demeure la propriété du client qui a payé la réparation initiale.

## Domages indirects

Si une pièce couverte par la "Garantie à Vie" présente un défaut et provoque des dommages à d'autres pièces, la "Garantie à Vie" s'applique à toutes les pièces à réparer ou à remplacer.

## Décision de réparation

Les concessionnaires offrent la "Garantie à Vie" sur les réparations qu'ils effectuent. C'est donc à eux de prendre la décision d'entreprendre, ou non, une réparation sous le couvert de cette Garantie. Ford respectera les décisions prises par les concessionnaires.

## PIECES ET ORGANES COUVERTS PAR LA GARANTIE A VIE

### Sont inclus :

- Pour le moteur : toutes pièces internes du bloc et de la culasse, y compris :
  - arbres à cames, poussoirs, suiveurs de cames, chaîne, pignons de distribution,
  - collecteurs d'admission et d'échappement,
  - culasse et joint de culasse,
  - ensemble de culbuterie, joints et tresses internes,
  - pistons et segments, bielles,
  - pompe à eau, radiateur et thermostat,
  - pompe à essence et réservoirs,
  - pompe à huile,
  - pompe injection,
  - soupapes et guides, ventilateur
  - thermostatique,
  - vilebrequin,
  - volant moteur,
  - carburateur et distributeur.

■ Pour la boîte de vitesses et transmission : toutes pièces internes composant la boîte :

- roulements, pignonnerie, arbres, anneaux de synchronisation, fourchettes, joints, prolonge de boîte, pièces d'embrayage (à l'exclusion du disque).

### Transmission automatique :

- toutes pièces internes, y compris :
- arbres, roulement unidirectionnel, et trains planétaires,
  - bandes et disques,
  - boîte à clapets, clapets de sécurité,
  - convertisseur de couple,
  - pompe à huile et joints, régulateur,
  - carter et prolonge.

■ Traction AV : toutes pièces comprises dans la rubrique transmission et les arbres à cardan, joints, roulements.

### Arbre de transmission :

- toutes pièces, joints homocinétiques, roulements.

### Pont arrière :

- toutes pièces internes, y compris :
  - différentiel, pignons, roulements de pont,
  - roulements de roues, joints, ressorts suspension AR.

■ Direction : toutes pièces internes, y compris :
 

- pompe, crémaillère.

■ Freins : toutes pièces de frein, à l'exception des plaquettes et garnitures.

### Suspension AV et AR :

- bras de suspension supérieur et inférieur,
- axes et leur support, axes de pivot et bagues,
- bagues de bras de suspension,
- rotules, roulement des moyeux, ressorts,
- amortisseurs AV\*, AR\*\*.

### Composants électriques :

- alternateur, démarreur, moteur d'essuie-glace et lève-glace,
- tous les faisceaux et interrupteurs,
- chauffage et ventilation, air conditionné,
- régulateur de tension,
- module électronique,
- jauges et instruments de bord,
- montre électrique,
- solénoïde de fermeture électromagnétique des portes.

\* Sauf Transit 100 long et modèle supérieur. \*\* Sur Escort et Orion seulement.

NB : Cette liste est à titre d'exemple. Toute pièce ne figurant pas sur la liste des éléments garantis n'est pas couverte par la Longue Durée.

**La grande majorité des réparations est couverte. La réparation doit comprendre le montage de pièces Ford ou Motorcraft. Les pièces remplacées dans le cadre de l'application de la "Garantie à Vie" deviennent propriété de Ford France.**

# Etendue de LA GARANTIE A VIE

Il n'y a que peu de pièces qui ne soient pas prises en compte par la "Garantie à Vie". Il s'agit principalement de pièces que le propriétaire du véhicule doit faire remplacer à l'occasion des entretiens périodiques, ainsi que des pièces de carrosserie et d'habillage.

## La liste des pièces non couvertes est la suivante :

- Bougies et bougies de préchauffage,
- courroies de ventilateur et d'alternateur,
- courroie de distribution,
- durits et flexibles,
- échappements (pots, silencieux, tubes),
- filtres, injecteurs,
- plaquettes et garnitures.
- Disque d'embrayage,
- fluides et ingrédient,
- équilibrage des roues et réglage train AV, pneumatiques,
- lunette dégivrante, batterie,
- garnissage intérieur et extérieur,
- radio et radio-cassette.

**Pour bénéficier de la "Garantie à Vie", il est nécessaire de faire effectuer les révisions requises aux kilométrages prévus, et dans le réseau Ford.**

## DOMAINE D'APPLICATION

Ne sont pas couvertes :

- Les réparations ne comprenant que de la main-d'œuvre.
- Les défauts résultant de dégâts accidentels, de la négligence ou d'une utilisation anormale, y compris les dommages dus au gel, au manque d'entretien régulier, et à des modifications ou des pièces non fournies par Ford.
- Les réparations effectuées de façon incomplète à la demande du client, lorsque celui-ci décide de ne pas faire réaliser une réparation nécessaire, et demande un travail d'une qualité de niveau inférieure.
- Les réparations effectuées au moyen de pièces ne provenant pas de Ford ou de Motorcraft.
- Les pertes d'usage, pertes de revenus professionnels, et autres dommages indirects.
- Les frais de remorquage.
- Les frais de location d'un véhicule de remplacement.

## VEHICULES EXCLUS DE LA GARANTIE

La garantie ne s'applique qu'aux véhicules de marque **Ford**. Sont exclus de la Garantie : les taxis, les véhicules de police, les véhicules de pompiers, les ambulances et tout autre véhicule soumis à des conditions d'emploi particulières, comme ceux participant à des compétitions, des courses, des rallies ou utilisés en tout-terrain. Les véhicules en location à court terme ne sont pas couverts. Sont également exclus de la Garantie les véhicules qui ne sont pas et n'ont jamais été importés par **Ford France**, ainsi que les modèles U.S. Les réparations effectuées sous la Garantie du véhicule ou des pièces, ou les réparations ayant fait l'objet d'une intervention commerciale, quel que soit le pourcentage de l'intervention, ne sont pas couvertes par la "Garantie à Vie".

**ARBITRAGE** : en cas de désaccord relatif à la "Garantie à Vie", les parties conviennent de soumettre leur cas, avant toute autre action, à un expert désigné en commun. Le présent contrat ne se substitue pas à la garantie que l'acheteur tient de la loi contre les conséquences des vices cachés.

## Véhicule au sol (suite)

- Tuyauterie de reniflard de boîte-pont—Vérifier la disposition dans le longeron (véhicules à roues avant motrices)
- Monter les caches esthétiques du moteur—Scorpio 24V

## Véhicule sur le pont

- Pneus
  - Vérifier spécifications/détériorations éventuelles
  - Vérifier étanchéité/détérioration ou élimage éventuel
- Tuyauteries de freins et d'alimentation
  - Vérifier les timoneries, articulations et soufflets: déteriorations éventuelles/fixation
  - Vérifier la fixation/disposition des rotules des bras inférieurs de suspension (véhicules à roues avant motrices et 4 x 4)
  - Enlever les protections (si montées)
- Disques de frein avant et arrière
  - Enlever les cales des ressorts (si montées)
- Suspensions avant et arrière
  - Rechercher des fuites éventuelles en provenance du moteur, boîte de vitesses, direction, suspension, tuyauteries d'alimentation/réservoir de carburant, circuit d'échappement et point arrière
  - Vérifier: déterioration
  - Vérifier serrage des vis et des écrous (véhicules à roues avant motrices)
- Soubassement
  - Effectuer montage (Escort RS Cosworth)
- Circuit d'échappement
  - Vérifier: déterioration
- Tuyauterie d'échappement entre collecteur et circuit d'échappement
  - Vérifier serrage des vis et des écrous (véhicules à roues avant motrices)
- Tôle de protection de compartiment moteur
  - Effectuer montage (Escort RS Cosworth)

## Essai sur route

- Moteur
  - Vérifier démarrage à froid et à chaud, performances générales et retour du starter automatique en position hors fonction
- Vérifier le fonctionnement des organes suivants: frein à main, frein à pied, embrayage, sélection des rapports, passage des rapports (transmission automatique), accélérateur, direction, chauffage et commandes de chauffage, équipement en option, essuie-glace et lave-glace, autoradio, instruments de contrôle, commutateurs, commandes, avertisseur, témoins et éclairage intérieur
  - Vérifier que le véhicule n'émet aucun bruit anormal
- Transmission automatique
  - Vérifier le fonctionnement du kickdown

## Après l'essai sur route

- Niveau d'huile de la transmission automatique—Vérifier/faire l'appoint (moteur chaud)
- Carrosserie
  - Déparaffiner, laver et nettoyer, mise en place des enjoliveurs de roues et de l'autocollant "Prochain entretien" à l'emplacement indiqué
  - Vérifier propreté/infiltration d'eau éventuelle
  - Vérifier: déterioration/souillures éventuelles, état de la peinture/panneaux métalliques/garnissage/sellerie
  - Remplir le Carnet de Service et le ranger à bord du véhicule, noter le code antivol de l'autoradio (si nécessaire)
  - Vérifier la disponibilité et le fonctionnement des clés/noter le numéro des clés dans le fichier client
- Intérieur/coffre à bagages
- Intérieur/extérieur
  - Documents de Bord
- Clés

## CONTRÔLES AVANT LIVRAISON—TRANSIT

Tout au long de son cycle de production, votre véhicule a fait l'objet de contrôles de qualité extrêmement sévères. Ces contrôles ne s'arrêtent pas à la sortie de chaîne de votre véhicule. Avant qu'il ne vous soit livré, il a subi une autre série de contrôles qui ont été effectués par votre concessionnaire dans le cadre du processus de vente. Les contrôles avant livraison regroupent un certain nombre de contrôles visuels, réglages et essais du véhicule, conformément à une procédure définie par Ford afin que votre véhicule vous soit livré en parfaite condition.

A titre indicatif, vous trouverez ci-dessous le détail des contrôles avant livraison.

### A l'intérieur du véhicule

- Boîte à fusibles — Monter le fusible de l'éclairage intérieur
- Montre de bord — Régler la fonction horaire
- Ceintures de sécurité — Vérifier le brin de la ceinture: propreté/vrillage éventuel, enroulement normal
- Mécanismes de lève-glace — Vérifier fonctionnement
- Mécanismes de réglage de sièges — Vérifier fonctionnement
- Verrous de sièges basculants — Vérifier fonctionnement

### A l'extérieur du véhicule

- Eclairage extérieur — Vérifier fonctionnement
- Projecteurs — Vérifier/régler le faisceau
- Verrou normal et verrou de sécurité de capot moteur — Vérifier fonctionnement
- Portes, capot moteur et portes arrière — Vérifier centrage, régler les gâches si nécessaire
- Verrous et limiteurs d'ouverture de portes — Vérifier fonctionnement
- Pneus — Vérifier spécification
- — Vérifier/rétablir la pression de gonflage (y compris roue de secours)
- Ecrous de roues — Vérifier serrage au couple, resserrer si nécessaire

### Véhicule au sol

- Batterie — Vérifier la charge
- Niveau des fluides — Vérifier et faire l'appoint si nécessaire:
  - Huile moteur
  - Réservoir de liquide de frein
  - Réservoir de lave-glace
  - Radiateur
  - Réservoir d'assistance de direction
- Compartiment moteur — Vérifier les durites, tuyauteries rigides/souples du radiateur, chauffage, circuit d'alimentation, circuit de freins (hydraulique et pression) et pompe à vide: étanchéité, disposition et élimage éventuel
- — Vérifier tous les câbles électriques visibles: fixation, disposition, indice éventuel d'élimage et d'échauffement anormal

### Véhicule sur le pont

- Pneus
- Direction/suspension — Vérifier: détériorations éventuelles
- Vérifier les supports/couvercles et soufflets de rotules: fixation et état général
- Serrer les écrous des étriers de ressorts arrière au couple prescrit
- Ligne d'échappement — Vérifier: détériorations éventuelles
- Tuyauteries rigides/souples des circuits de freins et d'alimentation: — Vérifier fixation et disposition
- Vérifier étanchéité, détérioration et élimage éventuel
- Rechercher des indices de fuites éventuelles de fluides et de gaz d'échappement
- Soubassement — Vérifier les faisceaux: fixation, indice d'élimage éventuel et disposition
- Equipement électrique — Contrôler la fixation des connexions

### Essai sur route

- Comprend les contrôles fonctionnels des organes suivants:
  - Instruments, commandes, témoins, essuie-glace, lave-glace, système audio, éclairage intérieur, faisceau et équipements en option
  - Freins de stationnement et à pied
  - Embayage et sélection des rapports
  - Sélection des rapports (transmission automatique)
  - Accélérateur
  - Direction
  - Démarrages à froid et à chaud
  - Fonctionnement du starter automatique
  - Performances du moteur
  - Chauffage, désembuage, ventilation et commandes
- Vérifier que le véhicule n'émet aucun bruit anormal
- Contrôle visuel des fumées à l'échappement

### Après l'essai sur route

- Niveau d'huile de la transmission automatique — Vérifier/faire l'appoint (moteur chaud)
- Entrer le code antivol et le cas échéant, programmer le numéro d'immatriculation du véhicule. Sur les autoradios Fréquence 2008, il pourra s'avérer nécessaire de changer la langue d'affichage d'anglais en français. Effectuer un contrôle du système audio et sélectionner des stations locales.
- Carrosserie — Déparaffinage, lavage et nettoyage, mise en place des enjoliveurs de roues et de l'autocollant "Prochain entretien" à l'emplacement indiqué
- Intérieur/lire de chargement — Vérifier propreté/infiltrations d'eau éventuelles
- Intérieur/extérieur — Vérifier: détérioration/souillures éventuelles, état de la peinture/panneaux métalliques/garnissage/sellerie
- Documents de bord — Remplir le Carnet de Service et le ranger à bord du véhicule
- Clés — Noter le code antivol de l'autoradio
- — Vérifier la disponibilité et le fonctionnement des clés
- — Noter le numéro des clés dans le fichier client

## PREMIÈRE RÉVISION

**La première révision doit être effectuée à 2500 km ou 3 mois après mise en service (1)**

### A l'intérieur du véhicule

- Verrous de sièges rabattables — Vérifier fonctionnement (Transit)

### A l'extérieur du véhicule

- Pneus — (Tous modèles sauf Transit) Vérifier/régler la pression de gonflage, y compris roue de secours; (tous modèles) vérifier usure et état général
- Vis/écrous de roues — Vérifier/resserrer au couple (roues au sol)
- Eclairage extérieur — Vérifier fonctionnement

### Véhicule au sol

- Niveaux — Contrôler/faire l'appoint:
  - Electrolyte de la batterie
  - Huile moteur
  - Circuit de refroidissement (vérifier teneur en antigel en cas de perte ou fuite de liquide de refroidissement)
  - Liquide de freins
  - Assistance de direction
  - Réservoir de lave-glace
- Injection d'essence — Vérifier/régler le ralenti de base (moteurs 2,0 Twin-Cam, 1,6 CVH EFI et V6)
- Injection diesel — Vérifier/régler le régime de ralenti
- Filtre à gazole — Vidanger l'eau et les sédiments
- Carburateur: (Moteur à température normale)
  - Contrôler/régler la teneur en CO% au ralenti (moteurs HCS, CVH et 2.0 Twin-Cam)
  - Vérifier/régler le ralenti de base (moteurs HCS et CVH sans commande de ralenti)
  - Vérifier étanchéité générale
  - Vérifier état des durites de: radiateur, chauffage, alimentation, frein, circuit hydraulique et circuit à depression; élimage éventuel
  - Vérifier les tuyauteries: disposition, indice d'élimage
  - Vérifier tous les câbles électriques visibles: fixation, disposition, indice d'élimage ou de détérioration par échauffement anormal
  - Contrôler état et régler tension si nécessaire

- Courroies d'entraînement — Contrôler/régler le jeu des soupapes (moteurs HCS et Transit)
- Soupapes — Contrôler/régler le jeu des soupapes (moteurs HCS et Transit diesel)

(1) Selon première échéance

### Véhicule au sol (suite)

- Collecteur d'admission — Contrôler serrage au couple des vis (moteurs HCS)
- Vis et écrous du collecteur — Vérifier le serrage au couple (moteurs HCS)
- Vis et écrous du turbocompresseur — Vérifier le couple de serrage/resserrer (Escort RS Cosworth)
- Conditionnement d'air — Vérifier la charge de fréon par le hublot, signaler niveau insuffisant
- Dash-pot d'accélérateur — Vérifier et régler si nécessaire (Fiesta à transmission automatique 1,1 CTX)

### Véhicule sur le pont

- Suspension arrière — Vérifier serrage au couple des étriers de ressort (Escort Van 91 et Transit)
- Cardans d'arbre de transmission — Vérifier les soufflets: fixation, état général et fuites éventuelles
- Circuits de freins et d'alimentation — Vérifier les tuyauteries souples et rigides: détérioration, indice de fuite, élimage et vieillissement du caoutchouc
- Soubassement — Rechercher des fuites de liquide/gaz d'échappement (Transit)

### Essai sur route—Sauf Transit

Effectuer les contrôles fonctionnels suivants:

- Frein à main et pédale de frein
- Embrayage et levier de vitesses (boîte de vitesses à commande manuelle)
- Kickdown et sélection des rapports (transmission automatique)
- Accélérateur
- Direction
- Démarrage à froid et à chaud
- Starter automatique — fonctionnement
- Performances générales
- Instruments, commandes et éclairage intérieur
- Chauffage et commandes
- Equipement en option
- Recherche de bruits anormaux
- Avertisseur
- Essuie-glace/lave-glace

## RÉVISIONS INTERMÉDIAIRES

Les révisions intermédiaires seront effectuées à l'issue des 15 000 premiers kilomètres ou 12 mois<sup>(1)</sup> à partir de la mise en service puis ultérieurement tous les 15 000 kilomètres ou 12 mois<sup>(1)</sup> sauf lorsqu'une révision majeure est prévue.

### A l'intérieur du véhicule

- Ceintures de sécurité — Vérifier la sangle de la ceinture: détérioration et coupures, enroulement normal
- Verrous de sièges rabattables — Vérifier fonctionnement (Transit)

### A l'extérieur du véhicule

- Pneus — (tous modèles sauf Transit) Vérifier/rétablir la pression de gonflage y compris roue de secours; (tous modèles) vérifier usure et état général
- Eclairage extérieur — Vérifier fonctionnement (ne comprend pas réglage du faisceau des phares)
- Écrous de roues — Vérifier le serrage au couple des écrous (roues au sol)
- Limiteurs d'ouverture de portes — Lubrifier
- Verrou normal/verrou de sécurité du capot moteur — Vérifier fonctionnement/lubrifier

### Véhicule au sol

- Niveaux — Contrôler/faire l'appoint:
  - Electrolyte de la batterie
  - Assistance de direction
  - Circuit de freins
  - Réservoir de lave-glace
- Courroies d'entraînement auxiliaires — Circuit de refroidissement (vérifier teneur en antigel en cas de perte ou fuite de liquide de refroidissement)
- Soupapes — Vérifier état, régler tension si nécessaire
- Collecteur d'admission — Vérifier/régler le jeu (si nécessaire)
- Vis et écrous du turbocompresseur — Resserrer les vis au couple prescrit (sauf moteur V6 24V)
- Conditionnement d'air — Vérifier le couple de serrage/resserrer (Escort RS Cosworth)
- Injection d'essence électronique — Nettoyer le condenseur, les clapets d'évacuation d'eau, vérifier la teneur en fréon par le hublot, signaler niveau anormal
- — Vérifier/régler le ralenti de base (1,6 CVH EFI)<sup>(2)</sup>

(1) Selon première échéance  
(2) Premier entretien intermédiaire

### Véhicule au sol (suite)

- Carburateur — Contrôler/régler richesse du mélange et teneur en CO selon spécification<sup>(1)</sup>
- Filtre à gazole — Vérifier/régler le ralenti de base (moteurs HCS et CVH sans commande de ralenti)
- Circuit d'allumage — Vidanger l'eau et les sédiments
- Alternateur et pompe — Remplacer les bougies<sup>(2)</sup> (Sauf moteur 1,8 16V)
- Compartiment moteur — Vérifier le serrage au couple des fixations (Escort RS Cosworth)
- — Vérifier étanchéité générale
- — Vérifier l'état des durites de radiateur, chauffage, alimentation, freins, circuit hydraulique et circuit de dépression: disposition et élimage éventuel
- — Vérifier tous les câbles électriques visibles: fixation, disposition, indice d'élimage ou de détérioration par échauffement anormal

### Véhicule sur le pont

- Moteur — Remplacer l'huile et le filtre à huile moteur
- Transmission automatique (sauf CTX) — Lubrifier la timonerie
- — Vérifier et, si nécessaire, régler la timonerie
- — Régler les bandes de frein (Transit)<sup>(3)</sup>
- — Vérifier/faire l'appoint en huile
- — Vérifier/régler le niveau d'huile
- — Vérifier/régler le niveau d'huile
- — Vérifier/régler le niveau d'huile (4 x 4)
- Pont arrière — Vérifier les soufflets: fixation, état général et étanchéité
- Boîte de vitesses manuelle — Vérifier les soufflets: fixation, état général et étanchéité
- Boîtier de transfert/différentiel avant — Vérifier les tuyauteries souples/rigides: détérioration, fuite et élimage éventuel
- Articulations avant/arrière d'arbre — Vérifier les plaquettes et garnitures de freins: usure
- Circuit de freins/alimentation — Lubrifier/régler la timonerie de frein à main (Transit)
- Direction/suspension — Vérifier les rotules du bras de suspension inférieur avant: fixation/montage (véhicules à roues avant motrices et 4 x 4)
- — Vérifier les timoneries: détérioration/usure, les soufflets des rotules: état général et fixation
- — Vérifier état général
- — Vérifier étanchéité
- — Vérifier les extrémités du câble (Transit)
- — Serrer les écrous au couple prescrit (Transit)
- — Régler selon spécifications (Transit)<sup>(4)</sup>

(1) Premier entretien  
(2) A 30 000km et tous les 30 000km suivants  
(3) Plus fréquemment en cas d'utilisation intensive en remorquage ou usage similaire  
(4) Premier entretien intermédiaire

## RÉVISIONS MAJEURES À 45 000 KM

Les révisions majeures doivent être effectuées à 45 000 km après la mise en service ou 12 mois après chaque révision intermédiaire(1). Se reporter le cas échéant à la page 8 de ce Carnet pour déterminer s'il est nécessaire d'effectuer les opérations supplémentaires d'entretien.

### A l'intérieur du véhicule

- Ceintures de sécurité
  - Verrous de sièges rabattables
- Vérifier la sangle de la ceinture: détérioration et coupures, enroulement normal
- Vérifier fonctionnement (Transit)

### A l'extérieur du véhicule

- Pneus
  - Limiteurs d'ouverture de portes
  - Verrou normal et verrou de sécurité de capot moteur
  - Ecrous de roues
  - Eclairage extérieur
- (Tous modèles sauf Transit) Vérifier/régler la pression de gonflage y compris roue de secours; (tous modèles) vérifier usure et état général
- Lubrifier
- Vérifier fonctionnement, lubrifier
- Vérifier le couple de serrage (roues au sol)
- Vérifier fonctionnement

### Véhicule au sol

- Niveaux
  - Courroies d'entraînement auxiliaires
  - Soupapes
  - Vis et écrous du turbocompresseur
  - Filtre à air
  - Commande thermostatique du filtre à air (si montée)
  - Clapet de reniflard
- Contrôler/faire l'appoint:
- Niveau électrolyte de la batterie
  - Réservoir de lave-glace
  - Circuit de refroidissement (vérifier la teneur en antigel en cas de perte ou de fuite de liquide de refroidissement)
  - Circuit de freins
  - Assistance de direction
  - Vérifier état, régler tension si nécessaire
  - Vérifier/régler le jeu si nécessaire
  - Vérifier le couple de serrage/resserrer (Escort Cosworth)
  - Déposer l'élément (2)
  - Remplacer l'adaptateur du clapet de reniflard (moteurs HCS et CVH sauf EFI)
  - Vérifier le séparateur des vapeurs d'huile du carter et remplacer le tampon filtrant (Moteurs CVH à injection, 1,8 16V et 2,0 Twin-Cam 16V)
  - Vérifier fonctionnement (moteurs CVH, Twin-Cam et HCS)
  - Vérifier état, colmatage éventuel (moteurs CVH et 1,8 16V)

(1) Selon première échéance

(2) Ou plus fréquemment en atmosphère poussiéreuse ou polluée

### Véhicule au sol (suite)

- Circuit d'air pulsé
  - Vis du collecteur d'admission
  - Alternateur et pompe d'assistance de direction
  - Régulateur de vitesse
  - Circuit d'allumage
  - Carburateur
  - Conditionnement d'air
  - Système d'allumage
  - Compartiment moteur
- Vérifier et si nécessaire nettoyer puis lubrifier le filtre (moteurs 2,0 CVH et Twin-Cam) (1)
- Serrer les vis au couple prescrit (sauf moteur V6 24V)
- Vérifier le serrage au couple des fixations (Escort RS Cosworth)
- Lubrifier la timonerie de commande (Scorpio)
- Nettoyer le couvercle du distributeur, les câbles haute tension et la bobine.
- Vérifier les câbles haute tension, le couvercle et le doigt du distributeur: état général
- Vérifier les connecteurs des câbles haute tension
- Vérifier/régler la teneur en CO% au ralenti
- Vérifier/régler le ralenti de base (moteurs HCS et CVH sans commande de ralenti)
- Éliminer les corps étrangers du faisceau du condenseur
- Vérifier la charge en fréon par le hublot-signalier niveau insuffisant
- Nettoyer les clapets d'évacuation (si nécessaire)
- Remplacer les bougies (2)
- Contrôler étanchéité générale
- Contrôler état des durites de: radiateur, chauffage, alimentation, freinage, circuit hydraulique et circuit de dépression: disposition et élimage éventuel
- Vérifier tous les câbles électriques visibles: fixation, disposition, indice d'élimination ou de détérioration par échauffement anormal

### Véhicule sur le pont

- Moteur
  - Transmission automatique (sauf CTX)
  - Transmission automatique (CTX)
  - Niveaux
- Renouveler l'huile et le filtre à huile
- Nettoyer le bouchon de remplissage d'huile (moteurs HCS)
- Lubrifier la timonerie
- Régler les bandes de frein (3)
- Vérifier et, si nécessaire, régler la timonerie
- Vérifier/faire l'appoint en huile
- NOTA: l'huile doit être au minimum à température ambiante (20°C)
- Remplacer l'huile (transmission automatique CTX)
- Vérifier/faire l'appoint:
- Boîte de vitesses manuelle (véhicules à propulsion arrière)
  - Pont arrière
  - Boîte/pont (véhicules à traction avant)
  - Carter de transfert (sauf Escort RS Cosworth)
  - Différentiel avant (4 x 4)

(1) Uniquement en atmosphère poussiéreuse ou polluée

(2) A 90 000 km et tous les 90 000 km suivants (sauf 1,8 16V, remplacer tous les 45 000 km)

(3) Tous les 90 000 km

**Véhicule sur le pont (suite)**

- Carter de transfert
- Circuit de freins
- Circuit de freins/alimentation
- Filtre à carburant
- Mâchoire coulissante d'arbre de transmission
- Direction/suspension
- Roulements de roues avant
- Embrayage
- Etriers de suspension arrière
- Joint "Guibo" d'arbre de transmission
- Cardans d'arbre de transmission
- Soubassement
- Ligne d'échappement

**Essai sur route**

Effectuer les contrôles fonctionnels suivants:

- Instruments et commandes, lave-glace/essuie-glace, éclairage intérieur, avertisseur et équipement en option
- Frein de stationnement et frein à pied
- Embrayage et passage des rapports (boîte de vitesses manuelle)
- Kickdown et sélection des rapports (transmission automatique)
- Accélérateur
- Direction
- Démarrage à froid et à chaud
- Starter automatique—fonctionnement
- Performances générales
- Recherche des bruits anormaux
- Fumées d'échappement—moteur diesel (voir remarque page 8)

(1) Tous les 90 000 km  
(2) Sauf V6

**Le suivi d'entretien vous permettra de déterminer le kilométrage auquel la prochaine opération d'entretien arrive à échéance. Ce suivi d'entretien vous sera également utile lorsque vous désirerez revendre votre véhicule. Il est de votre intérêt de faire apposer par le concessionnaire qui effectue l'entretien son cachet dans les cases appropriées figurant dans les pages suivantes.**

**Périodiquement, nous vous recommandons de vérifier avec votre concessionnaire Ford s'il est nécessaire d'effectuer des interventions sur certains des systèmes/dispositifs décrits à la page 8 dans le cadre des l'entretien exceptionnel.**

**2 500 km**  
ou 3 mois après  
la livraison

**FORD FRANCESIA.**  
Société Anonyme Capital 160.018.700 F.  
RCS Nanterre 318.643.382  
Siège Social Direction et Administration  
344, avenue Napoléon Bonaparte  
92506 RUEIL MALMAISON CEDEX - BP 307

Kilométrage

Date

ou 12 mois à partir de la date de mise en service

**Limousin Nord Automobile**  
S.A. au capital de 5000 FRS  
100014 RUEIL MALMAISON CEDEX  
RCS Nanterre 318.643.382

**17.697**  
Kilométrage

juin 1996

ou 12 mois après la révision intermédiaire précédente

**25.000 km**  
Kilométrage

4/6/95

**INTERMEDIAIRE**

Chibois-Bernard - Renault

55-36-74-76

Kilométrage

Date

ou 12 mois après la révision intermédiaire précédente

**Chibois Bernard.**  
Agent Véhicule  
**MAJEURE**

55-36-74-76

Relhac - Rancon

Kilométrage

Date

**32.559**  
Kilométrage

11 juillet 96

Suivi d'entretien

Tous les 15000 km.

**15000** km  
ou 12 mois après la révision majeure précédente

Garage  
**Bernard CHIBOIS**  
87570 RILHAC-RANCON  
☎ 55 36 74 76  
N° Siret 329 661 060 00015

**40856** Kilométrage  
Date **14/05/98**

**15000** km  
ou 12 mois après la révision intermédiaire précédente

Remplacer Filtres et Air  
Change Café/L Huile  
Garage  
**Bernard CHIBOIS**  
87570 RILHAC-RANCON  
☎ 55 36 74 76  
Siret 329 661 060 00015

**151053** Kilométrage  
Date **18-5-2000**

**165500** Kilométrage  
Date **24 Aout 2001**

**15000** km  
ou 12 mois après la révision majeure précédente

**80000 km.**  
30 JARS 2003  
**REVISION MAJEURE**

**89.000 km.** Kilométrage  
Date **15 juillet 04**

**103200** km  
ou 12 mois après la révision majeure précédente

**103200** km Date **15 Aout 05**

Change pneus (Av 109 100 km) (R 115) (4 AR)

**112000** km Kilométrage  
Date **15 juillet 07**

Filtre à gaz / Air / huile  
Change Vitrage

**120200** km  
ou 12 mois après la révision intermédiaire précédente

**120.200** Kilométrage  
Date **27 Mars 08**

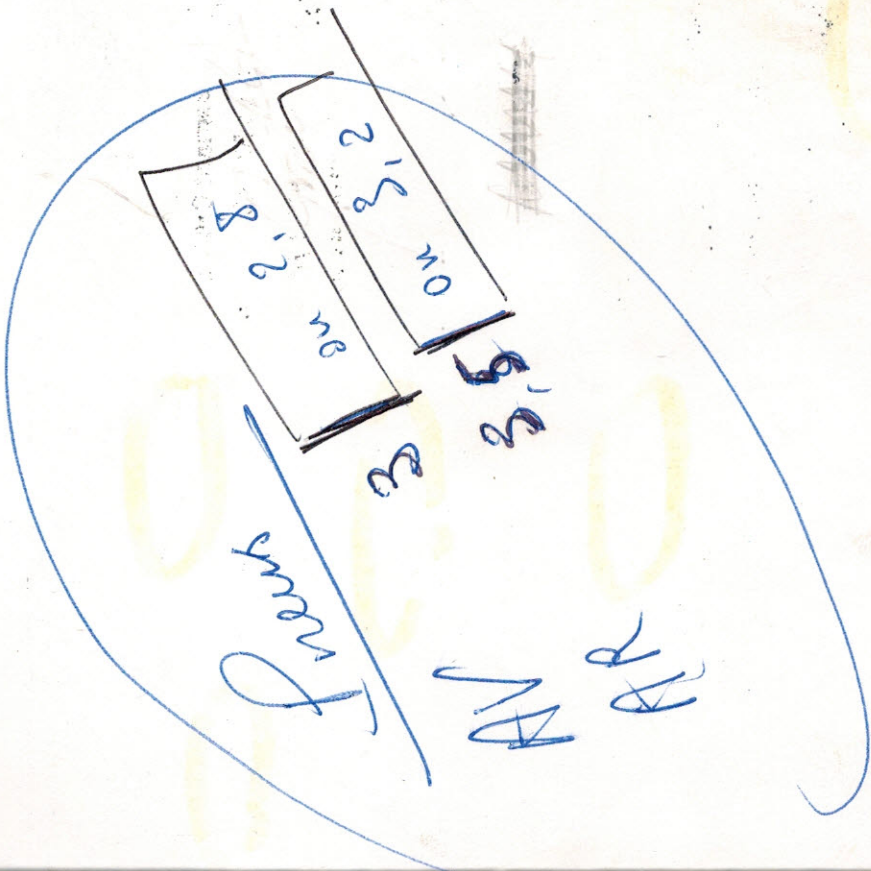
**15000** km  
ou 12 mois après la révision intermédiaire précédente

**REVISION MAJEURE**

**15000** km  
ou 12 mois après la révision intermédiaire précédente

**REVISION MAJEURE**

Kilométrage  
Date



## Guide des périodicités d'entretien

Tous les entretiens doivent être effectués aux périodicités recommandées ou au maximum 12 mois après le dernier entretien. Après chaque entretien, utiliser le tableau ci-dessous pour noter la date de l'entretien suivant.

Périodicité d'entretien (km)	Révision intermédiaire 15 000 km	Révision majeure 45 000 km
	Prochain entretien:	
15 000		
30 000		
45 000		
60 000		
75 000		
90 000		
105 000		
120 000		
135 000		

Se reporter également aux "opérations supplémentaires d'entretien" page 8.



Service

Ford France